



Doc. 13085
21 janvier 2013

Dialogue postsuivi avec la Bulgarie

Amendement¹ n° 14

Dans le projet de résolution, paragraphe 20, après les mots « dialogue de postsuivi avec les autorités bulgares », insérer les mots suivants :

« concernant la réforme du judiciaire, la liberté des médias, la transparence de la propriété et la révision du Code électoral. »

Déposé par:

TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
DIMITROV Kirtcho, Bulgarie, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
KUBATA Václav, République tchèque, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2013 - Première partie de session

